

**28ème édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte
contre l'exclusion : Des kits alimentaires distribués à Bougouni
Sikasso et Koutiala**

MALI 

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 1^{er} NOVEMBRE 2023

1454

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Retrait de la MINUSMA du Mali

**La mission ferme sa base
à Kidal**



**Tournoi de football de l'Ambassadeur de Chine
au Mali : La FSHSE remporte la coupe**



Sénégal :
Sonko sera-t-il rétabli sur la liste électorale ?



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

31 Octobre
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



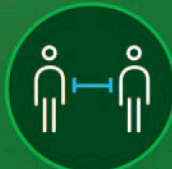
Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Toussier ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

07

Nouveaux cas confirmés

0

Nouveaux guéris

0

Nouveaux décès

0

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

698873 Vaccinations incomplètes

3742757 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33150

Guéris

32331

Décès

743

dont 01 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.23



P.23



/ Une /

Retrait de la MINUSMA du Mali
La mission ferme sa base à Kidal

P.4

/ Breves /

Nampala et Léré : Des terroristes neutralisés et plusieurs quantités de munitions récupérées par l'armée malienne
Gao-Léré et Niono : L'armée neutralise plus de 40 terroristes
Délégations spéciales : La CODEM exprime sa préoccupation
Santé mentale :
Quand les centres de prise en charge font défaut

P.10

P.10

P.11

P.12

/ Actualité /

28ème édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'exclusion : Des kits alimentaires distribués à Bougouni Sikasso et Koutiala
SCANDALE DE L'EDM : La ministre dénonce, le syndicat proteste
Révélations du SIGRH : 14 669 agents de l'état et des collectivités ont des NINA erronés

P.14

P.16

P.19

/ Politique /

Rencontre AIGE-PNUD :
Échanges sur l'appui du processus électoral
Processus de paix au Mali :
Mohamed Ahmed Ag Hamani dénonce la duplicité des nations unies

P.22

P.24

/ Culture & Société /

Mariage précoce :
« Avocats sans frontières » canada tire la sonnette d'alarme !

P.27

/ International /

Sénégal : Sonko sera-t-il rétabli sur la liste électorale ?
Benbereverif : Au Gabon, ali Bongo Ondimba a-t-il été reçu par le nouveau président de transition
Mauritanie : Le cas Mohamed Ould Abdel Aziz !

P.28

P.30

P.31

/ Sport /

Tournoi de football de l'Ambassadeur de Chine au Mali :
La FSHSE remporte la coupe

P.32

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

- **Gérant:** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef:**
- **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial:** Youssef Diarra
- **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



Retrait de la MINUSMA du Mali

La mission ferme sa base à Kidal

Dans le cadre du projet de système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH), la cité des Balanzans a accueilli la cérémonie officielle de lancement des activités d'identification physique des agents des fonctions publiques de l'État et des collectivités territoriales. Cette activité, présidée par le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga, s'est tenue le jeudi 26 octobre 2023.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a of-

ficiellement mis fin à sa présence dans la région de Kidal hier mardi, 31 octobre 2023, marquant ainsi la dernière phase de son retrait du pays. Le départ des derniers membres de son personnel a été effectué par avion et par convoi terrestre.

Cependant, le dernier convoi des Casques bleus qui quittait Kidal ce matin pour se rendre à Gao a été victime de deux attaques à l'engin explosif improvisé sur son trajet, causant des dommages matériels. Malgré ces incidents, la MINUSMA a

réussi à transférer son personnel en toute sécurité vers Gao.

Pour le moment, le gouvernement malien n'a pas réagi à ce retrait, qui semble-t-il devait se faire à travers une passation officielle entre les deux parties, à savoir, les autorités maliennes et la MINUSMA. Quelles conséquences faut-il donc attendre si ce retrait n'est pas effectué selon l'agenda convenu ou en bonne synergie avec les autorités maliennes ? Dans tous les cas, le communiqué de presse est très clair : la mission a fer-



mé ses portes à Kidal. Dans les communiqués précédents celui-ci, on voit clairement écrit que la mission a « officiellement cédé » tel ou tel camp aux autorités maliennes, conformément à la résolution 2690. Qu'en est-il du cas Kidal ?

Le dernier vol en provenance de Kidal a atteint Gao hier en fin d'après-midi. Les convois du contingent tchadien, qui avaient quitté Aguelhok et Tessalit respectivement les 21 et 23 octobre, sont également arrivés à Gao le 29 octobre.

Le retrait de la MINUSMA des bases de Kidal, Aguelhok et Tessalit a été une opération extrêmement difficile en raison de la détérioration de la situation sécuritaire dans la région. Les Casques bleus ont fait face à de multiples menaces, rendant les conditions de départ très complexes. De plus, les opérations aériennes pour évacuer le personnel de la Mission ont été particulièrement délicates.

Dans le cadre de ce retrait accéléré visant à préserver la vie des Casques

bleus, la MINUSMA a été contrainte de détruire et de mettre hors service des équipements sensibles appartenant aux pays contributeurs de troupes ou de police ainsi qu'aux Nations unies. Cette mesure a été prise conformément aux règles et procédures de l'ONU, car les 200 camions en attente à Gao depuis le 24 septembre n'ont pas été autorisés à se rendre à Tessalit, Aguelhok et Kidal pour collecter lesdits équipements en vue de leur expédition hors du Mali. La fermeture de la base de Kidal marque la fin de la présence de la MINUSMA dans huit des treize bases qu'elle occupait au Mali, comprenant notamment le centre, le nord et la capitale, Bamako. Depuis le mois de juillet, la Mission a réussi à retirer près de 6 000 membres de son personnel civil et en uniforme conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies. La MINUSMA est déterminée à achever son retrait dans les délais prescrits, c'est-à-dire d'ici le 31 décembre 2023.

Le retrait de la MINUSMA de Kidal représente une étape significative dans le processus de transition de la sécurité au Mali. Bien que des défis subsistent, le gouvernement malien et les partenaires internationaux continuent de travailler ensemble pour assurer la stabilité et promouvoir le développement dans le pays.

■ **Moctar Sow**

malikile.com
LE QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALE, D'ACTUALITÉ ET DE PUBLICITÉ

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! "

UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional
Integrated Stabilization Mission in
Mali

**NATIONS UNIES**

Mission multidimensionnelle intégrée des
Nations Unies pour la stabilisation au
Mali

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**La MINUSMA ferme son camp de Kidal, marquant la fin de sa présence dans la région**

Bamako, le 31 octobre 2023 - La MINUSMA a mis fin à sa présence dans la région de Kidal aujourd'hui, suite au départ des derniers membres de son personnel par avion et par convoi terrestre.

Le dernier convoi des Casques bleus a quitté Kidal par la route ce matin pour Gao et a malheureusement fait l'objet de deux attaques à l'engin explosif improvisé sur son trajet, causant des dommages matériels.

Le dernier vol de la MINUSMA en provenance de Kidal, il a atteint Gao en fin d'après-midi hier. Les convois du contingent tchadien qui avaient quitté Aguelhok et Tessalit, respectivement les 21 et 23 octobre, sont également arrivés à Gao le 29 octobre.

Les conditions de départ de toutes ces bases ont été extrêmement difficiles et éprouvantes pour de nombreuses raisons, toutes complètement indépendantes de la volonté de la Mission, y compris la détérioration de la situation sécuritaire et les menaces multiples qui en découlaient pour les Casques bleus. À cela se sont ajoutés des défis liés à la conduite d'opérations aériennes pour extraire le personnel de la Mission.

Dans le cours de ce retrait accéléré pour préserver la vie des Casques bleus dans un environnement opérationnel particulièrement complexe, la MINUSMA a été contrainte de détruire et de mettre hors service des équipements sensibles appartenant aux pays contributeurs de troupes ou de police et aux Nations unies. Cette mesure a été prise en dernier ressort conformément aux règles et procédures de l'ONU, les 200 camions en attente à Gao depuis le 24 septembre n'ayant pas été autorisés à faire mouvement vers Tessalit, Aguelhok et Kidal pour collecter lesdits équipements en vue de leur expédition hors du Mali.

Le départ de Kidal marque ainsi la fermeture de la huitième base de la MINUSMA sur un total de 13, dans le centre et le nord du Mali, ainsi qu'à Bamako, la capitale. Depuis juillet, la Mission a retiré du Mali près de 6 000 membres du personnel civil et en uniforme, dans le cadre de la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies. La Mission est déterminée à parachever son retrait dans les délais prescrits, à savoir d'ici au 31 décembre 2023.

**Bureau de la Communication et de l'information publique**

MINUSMA-Info@un.org

<http://minusma.unmissions.org>



KIDAL

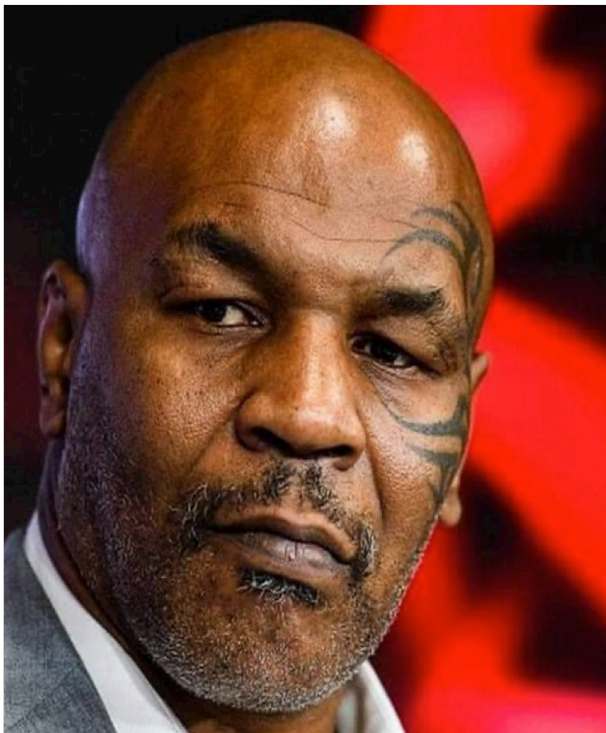


#Kidal : Les terroristes de la CMA presque cantonnés dans la ville sous la forte pression des FAMA pour qui la reprise du contrôle de cette localité n'est qu'une question d'heure ou de jours. A suivre

Le radar du continent



depuis on parle mais on ne parle pas trop de ce monsieur on dirait que son travail n'est pas remarquable ou alors on l'a oublié ? Grâce à MIKE TYSON Francis NGANNOU a su s'imposer pour sa première fois en boxe anglaise. Respect légende
Des cœurs pour ce papa



Marietou N'Diaye



De kayes à kidal en passant par Bamako et le centre, Qu'est ce qui a été amélioré depuis le départ d'IBK à nos jours.

Yeah Samake



CHERS AMIS,
EN ROUTE POUR BERN EN SWISSE

Aujourd'hui marque le début d'une nouvelle aventure passionnante. Nous sommes trois personnes unies par une vision commune : changer le monde pour le meilleur. Tout comme les Trois Mousquetaires se sont battus pour la justice et l'honneur, nous aussi sommes prêts à nous battre pour des valeurs qui nous sont chères.

Nous croyons en l'égalité, la justice et la prospérité pour tous. Ce sont des idéaux qui requièrent courage, détermination et unité. Et comme le disait si bien D'Artagnan : "Tous pour un, un pour tous !"

Rejoignez-nous dans ce périple pour créer un monde meilleur. Avec votre soutien, il n'y a aucune montagne que nous ne pourrions gravir, aucun océan que nous ne pourrions traverser.

Restez à l'écoute pour des mises à jour passionnantes et des opportunités pour vous impliquer dans notre mouvement.

Avec toute notre affection et notre espoir pour l'avenir,

Susi Gubler
Mohan Bhagwandas
Ambassador Yeah Samake
Les Trois Mousquetaires du Changement



■ Malick Konate



« Quand le soleil apparaît, même lorsqu'on est sous sa tente, les rayons nous parviennent », aime-t-on au Mali. Réveillez-vous et souffrez en silence !



ments et félicitations au génie, au GOAT, au messie, au prodige du football.

#Bèki_Takè #HuitiemeBallonDor #Messi



■ Malick Konate



Si vous ne prenez pas garde, nous reviendrons l'année prochaine et nous prendrons à nouveau. Continuez de parler, il n'y a rien en face. C'est du maïs!
#Bèki_Takè

■ Forces Armées Maliennes



Secteur de Diallassagou : Le GTIA 2 « Kèlètigui » à pied d'œuvre pour la sécurisation des personnes et de leurs biens

En cette période de récolte, le GTIA 2 « Kèlètigui » entend jouer pleinement son rôle de sentinelle dans la sécurisation des personnes et de leurs biens dans la localité de Diallassagou, dans le Cercle de Bankass, région de Mopti, au Centre du pays.

C'est pour cela qu'il a entrepris et continue de mener des opérations de routine afin de permettre au monde paysans des villages déplacés de procéder en toute quiétude à la récolte de leur production. Une initiative saluée à sa juste valeur par les autorités locales et les populations des différents villages concernés.

Dans la localité de Diallassagou, nombreux étaient les paysans qui avaient perdu tout espoir de récolter leur champ et de pouvoir bénéficier du fruit de leurs efforts. Toute chose qui s'explique par la présence des groupes armés terroristes qui essaient de créer la psychose au

■ Malick Konate



Dites désormais aux jeunes de s'engager dans une bataille acharnée pour surpasser le record de la légende du football. Seul un talent exceptionnel peut leur permettre de remporter ce prestigieux trophée mondial. Leo Messi restera à jamais gravé dans l'histoire du football. Applaudisse-

niveau de la population. C'est fort de ce triste constat que le GTIA 2 « Kèlètiguï » a entrepris cette initiative afin de permettre aux paysans des villages déplacés d'avoir accès à leur champ et de procéder à la récolte.



Photo DIRPA



Photo DIRPA

Galaxy A12

Walid Le Berbère



Quelqu'un a oublié de mentionner l'effort fourni par JNIM dans la guerre contre l'EI-S dans la région de Ménaka.

Fouraba Samake



#Remerciements

Chers amis(es),

A travers ce post, nous tenons à vous remercier de votre engagement constant, durant les dix derniers jours de la fin de ce mois d'octobre, vous avez été nombreux à nous soutenir dans notre mission de rendre un hommage mérité à notre leader emblématique qu'est Yeah Samake, Président d'honneur du PACP et directeur Exécutif de la fondation Empower Mali pour ses actions concrètes réalisées à travers le pays.

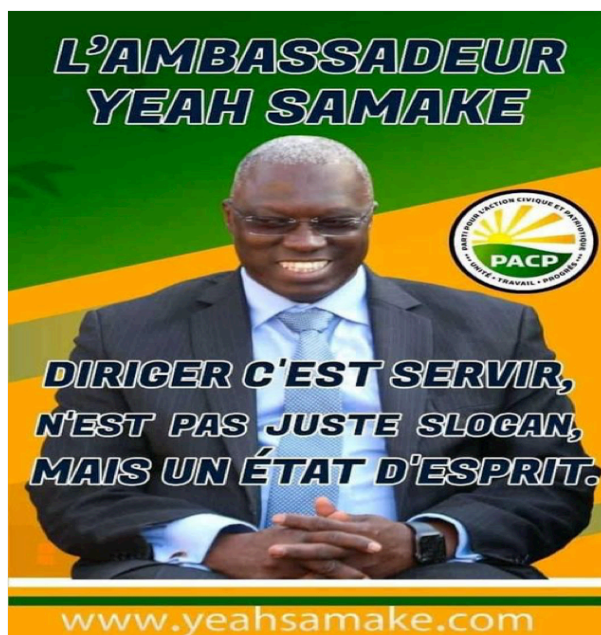
Nous avons senti votre soutien à travers les publications, les commentaires, les mentions j'aime et les partages, c'est le lieu de vous dire merci pour nous avoir aidé à rendre hommage à un homme d'Etat dont son patriotisme dépasse les frontières.

C'était une manière pour nous de vulgariser et de médiatiser ses actions patriotiques durant ce mois de solidarité et de lui réaffirmer de tout notre soutien afin qu'il puisse continuer à nous inspirer.

Nous allons continuer à vulgariser les actions de cet grand homme dans les jours à venir certes à travers nos publications sur les réseaux sociaux mais surtout dans nos grins et sur les plateaux télévisions car ses actions méritent d'être connu par le peuple.

Nous croyons fermement que #DIRIGERCESTSERVIR

Merci!



Nampala et Léré: Des terroristes neutralisés et plusieurs quantités de munitions récupérées par l'armée malienne

Les Forces Armées Maliennes (FAMa) ont mené des opérations de reconnaissance aéroterrestre, le dimanche 29 octobre 2023, dans le secteur de Nampala et de Léré. Dans un communiqué lu à la télévision nationale (ORTM), il ressort que plusieurs quantités de munitions et d'explosifs ont été récupérées dans la base terroriste de Foïta, des terroristes ont également été neutralisés par les Forces armées maliennes.



« Ce dimanche 29 octobre 2023, les Forces armées maliennes (FAMAS) ont mené des opérations de reconnaissance offensive aéroterrestre dans le secteur de Nampala et de Léré. Elles ont concerné les localités de Aplha, Foïta, Gaïna, Boundou Badi, Dounguel Ahmadi. Plusieurs quantités de munitions et d'explosifs ont été récupérées dans la base terroriste de Foïta abandonnées par des groupes terroristes. Six terroristes ont également été neutralisés en cours de progression. Les FAMAS, toujours debout, avancent vers la pacification

totale du territoire nationale et pour la sécurisation des personnes et des biens », souligne le communiqué lu à la télévision nationale (ORTM), le 29 octobre dernier.

A rappeler que les opérations combinées, terrestres et aériennes des FAMa, ont permis, le jeudi 26 octobre 2023, de neutraliser une trentaine de terroristes, détruire des véhicules pick-up, et récupérer un lot important d'armes et de matériels. Cette opération d'envergure des FAMa s'est déroulée dans le secteur de Gao. Toujours le même jeudi 26 octobre 2023, une autre patrouille des FAMa dans la localité de Léré a permis de neutraliser une douzaine de terroristes et de récupérer des motos ainsi que des armes et du matériel.

« Le vendredi 27 octobre 2023, une autre patrouille FAMa dans le cercle de Niono a permis de neutraliser 2 terroristes, appréhender un leader terroriste, récupérer 2 motos et du matériel de communication. Les Forces Armées Maliennes expriment leur ferme volonté de poursuivre la sécurisation du territoire malien », révèle une note publiée par l'armée malienne, le 27 octobre dernier.

Aguibou Sogodogo
Le Républicain

Gao-Léré et Niono: L'armée neutralise plus de 40 terroristes

Dans une note en date du 27 octobre 2023, l'armée malienne a annoncé que les opérations combinées, terrestres et aériennes des FAMa, ont permis, le jeudi 26 octobre 2023, de neutraliser une trentaine de terroristes, détruire des véhicules pick-up, et récupérer un lot important d'armes et de matériels.

« Selon les précisions de l'armée, cette opération d'envergure des FAMa s'est déroulée dans le secteur de Gao. Ce même jour, c'est-à-dire, le jeudi 26 octobre 2023, une autre patrouille des FAMa dans la localité de Léré a permis de neutraliser une douzaine de terroristes et de récupérer des motos, ainsi que des armes et du matériel.

Le vendredi 27 octobre 2023, une autre patrouille FAMa dans le cercle de Niono a permis de neutraliser deux terroristes, appréhender un leader terroriste, récupérer deux motos et du matériel de communication. Dans cette note d'information publiée par l'armée, la hiérarchie a

exprimé sa ferme volonté de poursuivre la sécurisation du territoire malien.

Sidiki Adama Dembélé
Le Republicain



Pour la CODEM, le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation justifie cette démarche inédite du fait de « l'état d'irrégularité, de dysfonctionnements et des insuffisances dans la gestion administrative, financière et comptable constatés à la suite des missions de contrôle et de suivi ».

Prenant acte de cette annonce, la CODEM a exprimé sa vive préoccupation quant à la pertinence d'une telle décision à pareil moment, déplorant l'absence de transparence sur la désignation des collectivités territoriales concernées.

Selon le président de la CODEM, en la matière, les noms des collectivités auraient dû être communiqués en même temps que la décision.

A défaut de cet acte de transparence, le parti de la Que-nouille se pose la question si la procédure légale en la matière a été suivie.

La CODEM « déplore la non dissolution des collectivités concernées au cas par cas, seule préalable avant une telle décision qui ne doit avoir aucun caractère global ».

Le parti CODEM dit suivre avec beaucoup d'attention la mise en place des dites délégations spéciales tout en souhaitant qu'elles soient faites avec objectivité et dans l'intérêt exclusif des collectivités concernées.

PAR SIKOU BAH
Info Matin



Délégations spéciales : La CODEM exprime sa préoccupation

Le président de la convergence pour le développement du mali (CODEM), Housseini Amion Guindo, prenant acte de l'annonce de la mise en place des délégations spéciales dans certaines collectivités de notre pays a exprimé sa vive préoccupation quant à la pertinence d'une telle décision à pareil moment.

Le CODEM a rendu public le vendredi 27 octobre un communiqué sur la mise en place des délégations spéciales dans certaines collectivités comme annoncé par le gouvernement, à travers le ministre de l'Administration territoriale lors du conseil des ministres. A ce jour, les collectivités concernées par lesdites mesures ne sont pas rendues publiques.

Santé mentale : Quand les centres de prise en charge font défaut

Le Mali a célébré ce 30 octobre la journée mondiale de la santé mentale. À cette occasion, les responsables des services psychiatriques et parents de malades mentaux ont demandé la multiplication des centres de prise en charge.

« Je vais vous parler de mon fils, il y a 8 ans, il parlait tout seul face à un mur de notre concession », témoigne une dame qui précise avoir pris contact avec des médecins au CHU du Point G. « Aucune école publique ou privée n'accepte nos enfants et les médicaments sont chers », regrette un proche de malade.

Manque crucial d'infrastructures

Les responsables du service de psychiatrie du Centre Hospitalier et Universitaire du Point G affirment que la couverture nationale est insuffisante en structures de prise en charge en santé mentale. « La majorité des praticiens de soins mentaux sont à Bamako. On a un manque d'infrastructures. Beaucoup de personnes ont besoin

des soins de santé mentale, mais elles en reçoivent pas au Mali actuellement ». affirme le Chef du service. Pr Souleymane Coulibaly. D'après des spécialistes de la maladie, l'unique centre de prise en charge reçoit plus de 7000 cas par an.

L'urgence de mobiliser des ressources

Pour le directeur pays de International médical corps, les conflits ont aussi impacté sur la prise en charge de cette pathologie. Dr Jean Mukenga, a plaidé pour la mobilisation des ressources nécessaires. « Nous profitons de cette opportunité pour lancer un vibrant appel à l'endroit des autorités et aux bailleurs de fonds pour la prise en compte de cette problématique de santé mentale dans leur priorité pour l'amélioration du bien-être et des capacités de résilience des populations vulnérables », soutient-il.

Les associations des parents des malades mentaux ont recommandé de voter une loi interdisant l'incarcération des personnes malades de cette pathologie, et la prise en charge des traitements par l'assurance.

Studio Tamani





Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux

niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites ;

Article 6 : Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

28ème édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'exclusion

Des kits alimentaires distribués à Bougouni Sikasso et Koutiala

Après le lancement officiel à Ségou d'une série de remise de kits alimentaires aux personnes démunies et des déplacées, le ministre de la Santé et du Développement social était à Bougouni, Sikasso et Koutiala, le week-end dernier, avec les bras chargés. Des milliers de kits alimentaires, composés de céréales, d'huiles, et de pâtes alimentaires ont été distribués aux populations des localités visitées.



Pour la réussite de cette mission, le ministre Assa Badiallo Touré avait à ses côtés les services sociaux ainsi que les directeurs des organismes de gestion des régimes de santé sociale en l'occurrence le Directeur Général de l'INPS, Ousmane Karim COULIBALY, celui de

la CANAM, Médecin-Général de Brigade Boubacar DEMBELE et Ichaka Koné, Directeur Général de la CMSS.

Cette visite du ministre Assa Badiallo TOURÉ a débuté par l'étape de Bougouni.

À Banimonoté, la délégation minis-

térielle a rendu une visite de courtoisie aux autorités coutumières et aux personnes âgées, Mois de la Solidarité et de la lutte contre l'exclusion oblige. Sur place, le ministre a procédé à la distribution de kits alimentaires, composés de 200 sacs de 50 kg de mil ; 200 bidons d'huile de 5



litres et 200 cartons de pâte alimentaire.

A l'occasion de cette cérémonie de remise de dons entrant dans le cadre de la 28ème édition du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'exclusion, le ministre Assa Badiallo TOURÉ, a félicité le Gouverneur de la Région de Bougouni pour l'accueil chaleureux réservé à elle et à sa délégation.

Au nom des plus hautes autorités du pays et à son nom propre, le Colonel Assa Badiallo TOURE a remercié la population de la Région de Bougouni pour les efforts indéniables réalisés du début de la crise à nos jours.

Selon le thème retenu cette année : « La solidarité au service de la paix, de la stabilité et du développement dans le Mali Kura », est assez évocateur et traduit la volonté du

Gouvernement dans la poursuite de l'approfondissement de la solidarité qui est réaffirmée par les plus hautes autorités, notamment le Président de la Transition qui a décidé d'allouer les 2/3 de son fonds de souveraineté aux œuvres socio-sanitaires sur l'ensemble du territoire national.

Les kits offerts sont répartis entre les cinq cercles de la région de Bougouni à savoir : Bougouni, Kolondiéba, Yanfolila, Sélingué et Ouéliessébougou. Ils sont destinés nominativement aux personnes démunies recensées, a souligné le ministre en charge du Développement social.

Elle a profité de l'occasion à Bougouni pour lancer un appel à l'ensemble des Maliens, de l'intérieur comme de l'extérieur, à s'impliquer davantage pour faire régner la paix,

la stabilité et la sécurité dans le pays.

Le Colonel Assa Badiallo TOURE a remercié également les partenaires et toutes les bonnes volontés pour leur accompagnement sans cesse dynamique pendant ce mois, où la solidarité et l'entraide, ciment de la cohésion sociale dans notre pays sont traduites en acte concret.

Après l'étape de Bougouni, la délégation ministérielle s'est rendue à Sikasso, où elle a rendu également une visite aux notabilités et aux personnes âgées.

A Sikasso, le ministre Assa Badiallo TOURE a offert 300 kits alimentaires, composés de riz, d'huile et de pâte alimentaire. S'en est suivi la dernière étape de sa sortie ce week-end, la région de Koutiala. Après les salutations d'usage aux autorités coutu-

mières et aux personnes âgées, le Colonel Assa Badiallo TOURE a procédé à la distribution de 300 sacs de 50 kg de mil ; 300 bidons d'huile de 5 litres et 300 cartons de pâte alimentaire.

L'étape de Koutiala qui coïncide à la fin de ces visites à l'intérieur du pays dans le cadre du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'exclusion, le ministre Assa Badiallo TOURE a profité de l'occasion pour faire le bilan des activités. « Pour la 28ème fois, nous célébrons le Mois de la Solidarité et de la lutte contre l'exclusion, une édition au cours de laquelle de véritables moments de partage se manifestent.

Durant nos quatre semaines thématiques, nous avons eu l'occasion de côtoyer plusieurs aspects de notre société.

La 1ère semaine était celle des personnes âgées avec qui nous avons procédé notamment au lancement d'une caravane ophtalmologique à

travers le pays.

La 2ème semaine était consacrée à la femme et à l'enfant. Avec mon collègue de la promotion de la femme nous avons eu à mener de nombreuses activités qui permettent aux couches vulnérables féminines d'atteindre l'autonomisation.

La semaine était dédiée aux personnes vivant avec un handicap. Mon département a décidé pour cette édition d'impacter directement sur le quotidien d'un certain nombre de personnes handicapées. Dans ce cadre nous avons par exemple offert des séances de rééducation à des enfants souffrants de bégaiement afin de leur permettre d'avoir une vie normale parmi leur semblable.

Nous sommes dans la dernière semaine, la 4ème, celle de la jeunesse, de l'emploi et de l'entrepreneuriat. Ce jeudi seulement nous avons assisté à une cérémonie où l'agence nationale de promotion de l'emploi

offrait des machines à coudre à des couches vulnérables dans le but ultime qu'elles puissent subvenir à leurs besoins dans la dignité ».

Pour le ministre, « toutes ces actions riment avec la volonté du Gouvernement dans la poursuite de l'approfondissement de la solidarité qui est réaffirmée par les plus hautes autorités, notamment le Président de la Transition, son excellence Colonel Assimi GOITA ... ».

Il faut noter que ces remises de dons divers entrent dans une série de remise qui se réalisera dans tout le pays afin d'apaiser la souffrance des populations durant ce mois consacré à la tolérance, au don de soi et à l'union.

Service des Relations Publiques,
INPS.

■ Adama DIARRA

SCANDALE DE L'EDM : La ministre dénonce, le syndicat proteste

Après les révélations fracassantes faites par madame le ministre de l'Energie et de l'Eau, Bintou Camara, sur la corruption et le vol érigés en règle d'or à l'Energie du Mali, le collectif des syndicats de l'EDM est monté au créneau, le vendredi 27 octobre 2023, pour donner sa part de vérité. C'était à la faveur d'une assemblée générale d'information, couplée à une conférence de presse.

La principale attente de la population qui est la problématique du vol du carburant n'a pas été évoquée par les syndicalistes. Ils ont jugé nécessaire de passer sous silence cette accusation rocambolesque en laissant l'investigation suivre son cours normal. Donc, la population reste toujours sur sa faim et porte sa confiance en la Justice pour faire

la lumière sur cette affaire de vol de carburant à l'EDM.

Cette rencontre avec la presse avait pour objectif de donner la part de vérité du syndicat suite aux révélations faites par madame le ministre de l'Energie et de l'Eau, Bintou CAMARA. Des révélations qui ont provoqué l'ire de la population après avoir appris que les coupures d'électricité

étaient dues, en grande partie, au vol du carburant par certains agents de l'EDM.

A l'entame de la conférence, le syndicaliste Baba DAOU a fait comprendre que leur démarche visait à apaiser les tensions.

Il a reconnu que la situation que traversait aujourd'hui la société Energie du Mali était triste.



Le syndicaliste a révélé qu'à Bamako seulement, les groupes électrogènes consommaient 20 citernes de gasoil par jour et 5 citernes dans les centres de l'intérieur par jour. Selon lui, les paiements de factures effectués dans les guichets EDM s'élèvent à 700 millions F CFA par jour, alors que la société dépense 1.200.000.000 F CFA par jour, uniquement pour le gasoil. Il a précisé qu'il y a d'autres charges journalières.

Des explications du syndicaliste sur la production et la commercialisation de l'électricité, l'on apprend que la société Energie du Mali vend le courant à perte. M. DAOU a expliqué que l'électricité est produite en raison de 200 F CFA le KW par l'EDM et est vendue à une moyenne de 90 F CFA. Un prix, dit-il, imposé par l'Etat.

Pour lui, le gap entre ce qui est gagné et ce qui est dépensé doit être comblé par l'Etat. A ce niveau, il a reconnu que l'Etat donnait quelque chose, mais largement insuffisant.

Les syndicalistes ont saisi l'occasion pour dénoncer le manque d'investissement pendant plus de dix ans au niveau de la société Energie du Mali (EDM sa). Aussi, déplorent-ils que la période d'entretien des groupes électrogènes ne soit pas respectée, car les abonnés veulent la continuité du service énergétique. Ce qui fait dire au conférencier, Baba DAOU, que le problème se situe à plusieurs niveaux.

« Il y a un manque d'investissement depuis une dizaine d'années. A l'EDM, la croissance est de 10%, c'est-à-dire, chaque année

des nouveaux abonnés arrivent et nous ne pouvons donner que ce que nous avons. C'est l'Etat qui investit, et nous exploitons et rendons compte à l'Etat. L'Etat a des problèmes aujourd'hui. Pendant les 5 dernières années, nous avons connu des délestages, et le cas de cette année est exceptionnel. L'Etat a investi beaucoup en thermique, c'est-à-dire les centrales à gasoil alors que dans un pays continental comme le Mali, le gasoil est très cher et la consommation augmente », a expliqué Baba DAOU.

Parlant des projets structurants dont les études ont été finalisées depuis dix ans, le conférencier a dévoilé que certains de ces projets sur l'hydro-électrique attendaient toujours le financement de l'Etat. Comme solution, il a évoqué l'énergie solaire qui est une



possibilité pour sortir de cette situation.

Aussi, Baba DAOU a pointé du doigt l'instabilité au niveau de la gouvernance à la direction de l'EDM. Selon le syndicaliste, rares sont les directeurs qui font une année et demi à la tête de l'EDM.

« De 2012 à 2023, dix directeurs se sont succédé à l'EDM », a affirmé le conférencier, avant de révéler que des directeurs sont imposés par les autorités qui les obligent à donner des marchés à des sociétés incompetentes.

M. DAOU a insisté à dire que même dans les jours à venir, il y aura des délestages et que la situation perdurera tant qu'une solution idoine n'est pas trouvée.

Pour lui, on accuse à tort les travailleurs de l'EDM alors que la seule solution est de mettre de

l'argent à leur disposition pour en finir avec les délestages.

Il a déclaré qu'il était écœurant d'entendre dire que les travailleurs de l'EDM étaient des voleurs.

« Ces propos nous ont atteint dans notre dignité et même nos enfants sont attaqués dans leurs écoles », a affirmé Baba DAOU.

Il a souligné que le syndicat avait décidé de ne pas évoquer le problème de gasoil tout en laissant la voie libre à l'investigation.

« Après l'investigation, que madame le ministre nous dévoile les résultats dans la transparence », a-t-il exigé, avant d'affirmer qu'aucun agent de l'EDM n'a été arrêté.

Pour sa part, Bocar TEME a rassuré que les acquis des travail-

leurs seraient sauvegardés.

Quant à Abdoulaye Cisse, il a déclaré que seule la lutte libre et tout le reste est faiblesse.

« C'est pour défendre l'EDM qui est notre outil de travail. Nous ne sommes pas d'accord avec madame le ministre et nous allons mener cette lutte jusqu'au bout pour laver notre honneur et notre dignité », a-t-il promis.

A son tour, Ousmane TRAORE a informé que des démarches ont été faites et des véhicules saisis ont été libérés car ils n'appartiennent pas à l'EDM.

« Il est inimaginable de faire croire que 59 citernes ont disparu en quatre jours », a lancé Ousmane TRAORE.

■ **PAR MODIBO KONE**
Info Matin

Révélation du SIGRH : 14 669 agents de l'état et des collectivités ont des NINA erronés

Sur un effectif total de 112 283 agents au niveau de la fonction publique de l'état et des collectivités, plus de 27 437 disposent de cartes NINA non valides. Une révélation issue de la phase de recensement des agents de l'état et des collectivités dans le cadre du projet système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH). Selon le porte-parole du comité technique d'exécution du projet-SIGRH, Mamadou Kosa, les cas d'irrégularités dûment constatés feront l'objet d'application des dispositions législatives et réglementaires.



Le gouvernorat de la région de Ségou a servi de cadre, le jeudi 26 octobre 2023, au lancement officiel des opérations d'identification des agents des fonctions publiques de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre du Projet Système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH).

La cérémonie de lancement officiel des opérations d'identification des agents de l'Etat et des collectivités territoriales était présidée par le Premier ministre, le Dr Choguel Kokalla MAIGA. Le porte-parole du Comité technique d'exécution, Mamadou KONTA, a fait une présentation sur les progrès et les développements du projet, ainsi que

sur l'impact du système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat et des Collectivités.

Selon lui, en ce qui concerne la phase de recensement des agents, deuxième étape du Projet SIGRH, elle a été marquée par le renseignement des fiches de collecte et la saisie des données collectées au niveau des

structures en charge de la gestion des ressources humaines.

Ainsi, a-t-il fait savoir, des fiches d'enquête ont été renseignées par les fonctionnaires eux-mêmes et les informations contenues dans ces fiches ont été intégrées dans la base des données.

Les fichiers transmis par les différentes directions des ressources humaines, à travers la direction nationale des ressources humaines et du personnel ; et la direction nationale de la fonction publique des collectivités ont été confrontés à la base du RAVEC pour pouvoir intégrer les informations qui sont à ce niveau.

Le traitement de ces fichiers a permis, selon M. KONTA, de déterminer le cas des NINA qui sont valides et ceux qui ne sont pas valides.

Du tableau présenté, il ressort qu'au titre de la Fonction publique de l'Etat, il a été dénombré 34 303 cas de NINA valides, contre 15 036 NINA non valides. Ce qui constitue un total de 49 333 agents.

Au niveau de la fonction publique des collectivités, il a été dénombré 50 543 NINA valides, contre 12 401 cas de NINA non valides, ce qui donne un total de 62 944 agents au niveau de la fonction publique des collectivités.

A ce titre, nous avons un total de 84 846 cas de NINA valides, contre 27 437 non valides, soit un effectif total de 112 283 agents au niveau de la fonction publique de l'Etat et des collectivités.

«Toutefois, il y a lieu de signaler que cette situation, par la suite, a fait l'objet de traitement par les services compétents. Ce qui a permis

de faire passer le nombre de NINA valides à 97 614 cas, contre 84 846 ; et le nombre de cartes NINA non valides à 14 669 contre 27 437», a dit le porte-parole du Comité technique d'exécution du Projet-SIGRH, Mamadou KONTA.

En raison du retard enregistré lors de la phase de recensement, le Chronogramme initialement prévu pour juillet 2023 a été modifié.

Ainsi, le Comité technique a procédé à une modification qui fixe la nouvelle date à février 2024, a ajouté M. KONTA.

«Cette date a été validée par le Comité d'orientation stratégique composé par plusieurs ministres», a-t-il précisé.

Contrairement à l'audit chronogramme d'identification des agents de l'Etat et des collectivités, cette phase consiste à se rendre sur le terrain et rencontrer tous les agents de l'Etat et des collectivités physiquement et individuellement.

«Il reviendra à chaque agent de valider les données lui concernant enregistrées dans les tablettes. En cas d'invalidation, l'agent doit signaler et justifier les éventuelles contestations», a déclaré Mamadou KONTA.

Pour ce faire, 100 équipes, en raison de trois enquêteurs par équipes, seront déployées, et chaque équipe dispose d'une tablette.

Ces équipes dont le nombre total s'élève à 300 agents sont réparties entre les DRH, les institutions de la République, les autorités administratives indépendantes dans chaque secteur.

Il ressort de son propos que les frais

liés à l'opération d'identification des agents sont entièrement pris en charge par le budget sans concours extérieurs et les Comité d'orientation stratégique, tout comme les membres du Comité technique d'exécution n'ont pas de rémunération dans le cadre de ce projet.

La durée de l'opération d'identification est fixée à un mois, soit du 1er au 30 novembre 2023 sur l'ensemble du territoire national et les représentations diplomatiques.

Gestion des cas litigieux

A en croire le porte-parole du Comité technique d'exécution du Projet-SIGRH, Mamadou KONTA, les cas d'irrégularités dûment constatés feront l'objet d'application des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

A cet effet, a-t-il expliqué, il est prévu la mise en place d'une cellule pour assurer la gestion et le suivi éventuel des cas auprès des services compétents.

Pour lui, la réussite de cette opération passe nécessairement par la mobilisation de tous les acteurs, sans oublier la nécessité de mobiliser les fonds par l'Etat pour le déploiement des équipes.

Au cours de la même cérémonie, l'application du SIGRH a été présentée par la représentante de la sous-commission informatique, Mme Fatoumata Ousseini MAIGA, ingénieur informaticienne en base de données et système d'information décisionnelle, avec des cas pratiques.

■ Par **Abdoulaye OUATTARA**
Info Matin

www.malikile.com



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**APPEL
GRATUIT**

**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Rencontre AIGE-PNUD: Échanges sur l'appui du processus électoral

Une délégation du PNUD conduite par la directrice régionale du PNUD pour l'Afrique, Mme Ahunna Eziakonwa, a été reçue, le vendredi 27 octobre 2023 par le président de l'autorité de gestion des élections (AIGE), me moustapha Cissé, dans ses locaux à Badalabougou. Il a été question de la collaboration entre les deux parties dans le processus électoral.



Le Président de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), Moustapha SM CISSE, a reçu, dans

le cadre d'une visite de travail, la Directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour

l'Afrique, Ahunna EZIAKONWA. Cette rencontre, qui a eu lieu dans la salle de démocratie de l'AIGE, a enregistré la présence

de plusieurs membres du collège de l'Autorité Indépendante de Gestion des Élections, ainsi que son secrétaire général, le Colonel Boussourou DRAME et de Mal-eye DIOP, représentant Résident du PNUD au Mali.

Dans son mot de bienvenue, Le président de l'AIGE a souhaité la bienvenue Mme Ahunna EZIAKONWA, et toute sa délégation au Mali, avant d'exprimer sa fierté d'avoir accueillie cette délégation.

Le Président de l'AIGE a rappelé les challenges d'hier et d'aujourd'hui de l'autorité électorale, à savoir l'organisation du référendum constitutionnel du 18 juin 2023, et la présidentielle à venir qui doit être une élection juste et transparente.

Il a aussi salué le dynamique partenariat qui lie l'AIGE au PNUD à travers le Projet d'Appui aux Reformes et aux Elections au Mali (PAREM).

«Une Autorité indépendante de gestion des élections qui fait son apparition sous un régime de transition est un grand challenge. Nous avons la responsabilité de tenir des élections à date, mais aussi dans les meilleures conditions, et des élections qui seront véritablement démocratiques », a-t-il souligné.

Malgré les défis énormes, la direction de l'AIGE s'est mise à la tâche avec rigueur et détermination. Ainsi, en 10 mois d'existence, l'AIGE, selon son patron, est parvenue à mettre en place une admiration électorale composée d'un bureau de 15 commissaires et plus de 7500 personnes.

Au regard de la loi, l'AIGE, a-t-il fait savoir, est chargée de toutes

les prorogations d'organisation et de gestion des élections.

Pour épauler l'AIGE dans cette lourde tâche, l'administration territoriale, en raison de notre tradition électorale, a-t-il expliqué, joue un rôle d'appui.

Au passage, il s'est félicité de la bonne organisation, le 18 juin dernier, du référendum Constitutionnel dans notre pays, qui a été le baptême du feu de l'AIGE.

Cette réussite, a-t-il expliqué, a été rendue possible grâce à la fusion et la mise en synergie des compétences des trois anciennes structures qui avaient en charge l'organisation des élections au Mali, à savoir : la CENI, la DGE et l'administration territoriale. Mais aussi et surtout avec le concours des partis politiques et des organisations de la société.

«Pour la première fois dans l'histoire du processus électoral au Mali, nous avons conçu, élaboré avec l'appui du PNUD un recueil de textes sur les élections à l'usage des coordinations de l'AIGE », a relevé M. CISSE.

L'objectif recherché étant la transparence et la crédibilité du processus grâce à la qualité des actes posés par le représentant de l'AIGE.

En évoquant le report de l'élection présidentielle qui doit marquer la fin de la transition, le président Moustapha CISSE a soutenu que le léger report annoncé par le gouvernement s'expliquait par des raisons techniques essentiellement liées à l'élaboration du fichier électorale à partir de janvier 2024.

«Nous ici à l'AIGE de sauvegarder la qualité d'électeurs, la

participation à l'élection de tous les citoyens maliens », a-t-il rassuré. Il s'agit aussi, dit-il, de permettre aux différents candidats de jouer le jeu et de sauver leurs acquis et avantages.

Conscient du fait qu'il n'y a pas d'élection parfaite, le président de l'AIGE a assuré qu'il faudrait bien qu'il y ait des contestations pour que nous puissions améliorer nos pratiques pour qu'en cas de scrutin le vainqueur soit reconnu et salué par les perdants.

Selon lui, du point de vue logistique, l'AIGE a tout ce qu'il faut pour organiser des élections crédibles et transparentes.

«L'Etat du Mali a mis à notre disposition tous les moyens dont nous avons besoins», a-t-il été clair.

A cela s'ajoute aussi l'appui des partenaires l'image du PNUD qui a déjà équipé la cellule de communication de l'AIGE de matériels audiovisuel performants.

Enfin, la Directrice régionale du PNUD pour l'Afrique, Mme Ahunna EZIAKONWA, a souligné que sa visite avait pour objectif de réaffirmer l'accompagnement et le soutien de son Organisation au processus électoral au Mali, notamment l'AIGE.

Enfin, s'est dite convaincue que le rôle que joue l'AIGE dans ce pays va être déterminant dans le futur pour mener à bien cette transition.

Par Abdoulaye OUATTARA
Info Matin

Processus de paix au Mali : Mohamed Ahmed Ag Hamani dénonce la duplicité des nations unies

« Cette crise que nous vivons aujourd'hui provient des événements du 26 mars 1991 »

L'ancien Premier ministre, Ahmed Mohamed Ag HAMANI évoquant le samedi dernier les faiblesses dans la gestion des crises de rébellion dans notre pays a déploré la dimension internationale donnée par l'Accord pour la paix à la crise comme s'il s'agissait d'un conflit entre deux États. Dans la gestion de cette crise, à travers l'accord pour la paix, le conférencier a dénoncé la duplicité des Nations unies pour avoir imposé unilatéralement des dispositions attentatoires à la paix et au fondement de l'accord.



L'ancien Premier ministre, Mohamed Ag HAMANI, a animé le samedi 28 octobre une conférence sur le thème : « La paix est-elle encore possible au Mali ? Si non, que deviendra le pays ? Si oui, quelle nouvelle stratégie pour la paix ? ». Cette conférence intervient dans un

contexte où le processus du retour de la paix est menacé par le regain de la violence entre les forces armées maliennes et des membres du CSP.

Plusieurs personnalités politiques, administratives, militaires dont le ministre de la

Réconciliation nationale, Ismaël WAGUE, ont pris part à cette conférence dont l'objectif est de contribuer au débat sur le retour de la paix si chère à notre pays pour garantir sa stabilité et son développement.

Rébellion, une crise mal gérée

depuis toujours

Personnalité influente auprès des communautés du nord, Ahmed Mohamed Ag HAMANI a, à l'entame de ses propos, rappelé les différentes crises qui ont secoué notre pays de 1960 à nos jours. Il s'agit, a-t-il cité, des crises politiques, de rébellion et des crises naturelles qui ont été mal gérées.

« Les crises politiques et les rebellions ont toujours créé des frustrations d'injustice flagrante, la priorisation des intérêts personnels, l'absence de volonté réelle d'effectuer les changements nécessaires pour les populations et le non-respect des engagements et la défaillance de la classe politique », a soutenu le conférencier.

Dans cette condition, il se demande si l'on peut durablement résoudre au moins la crise de rébellion s'appuyant sur des dysfonctionnements de la gestion de l'appareil politique de l'Etat. C'est pourquoi, sans ambages, il affirme: « La politique politicienne depuis l'accession de notre indépendance est responsable de la crise chronique dans le pays » et en particulier la rébellion dont les causes « ne sont ni ethnique ni raciale ».

Il a indiqué que ce sont des groupes armés agissant contre l'Etat, malgré les tentatives de certains de vouloir impliquer les populations soit du côté des rebelles que les responsables politiques et administratifs locaux.

En 60 ans, quatre grandes rebellions, notre pays n'est pas parvenu à une solution afin de contenir les colères qui entretiennent ces crises récurrentes, a-t-il déploré.

« La gestion des crises par les différents régimes est

hautement critiquable car marquée par la faiblesse des capitalisations, des leçons apprises tirées de chaque crise pour empêcher sa résurgence donnant l'impression d'un éternel recommencement », a dénoncé l'ancien Premier ministre.

Selon lui, les solutions dans la gestion de cette crise ont été marquées par l'impunité et la prime à la rébellion avec l'intégration systématique des combattants sans oublier les avantages matériels et politiques divers. Toure chose qui entache, a analysé le conférencier, leur durabilité.

« Les coups d'Etat ont malheureusement suivi les mêmes règlements que les rebellions auxquelles ils semblent d'ailleurs s'apparentés », a déclaré M. Ag HAMANI, affirmant que la récurrence des crises a un impact dévastateur pour le Mali qui se trouve depuis le pic de 2012 à la croisée des chemins. Il en est résulté l'altération de la cohésion, la perte des valeurs sociales, d'honneur, de dignité...

« Le Mali est devenu pour des raisons endogènes et exogènes un laboratoire d'idée novatrice pour la paix tous azimuts sans résultat probant », a-t-il indiqué, tout en soutenant que les solutions préconisées n'ont pas pris en compte les racines des crises. Or, il se dit persuadé d'une chose : résoudre une crise sans s'attaquer à ses racines, c'est opter pour un arrangement momentané.

« Les différents accords et conventions proposés pour résoudre ces crises n'ont eu qu'une durée limitée parce qu'ils ne s'attaquent pas aux racines et pour avoir ciblé les conséquences de celles-ci », a critiqué le

conférencier, en rappelant les causes profondes des rebellions, en tous cas, vue par les minorités qui sont le sous-développement, l'exclusion, la marginalisation, le racisme, entre autres.

Pour lui, la gestion politique a été marquée par une capitalisation médiocre des leçons tirées du passé. Cela s'explique par la faiblesse de la classe politique depuis la 1ère république affectant toute velléité commune d'approche et de vision.

« Je prends la responsabilité devant l'histoire, cette crise que nous vivons aujourd'hui provient des événements du 26 mars 1991. Depuis cette date, on s'est enfoncé dans une crise interminable qui prend plusieurs formes », a-t-il dénoncé.

Pourquoi l'accord traîne ?

Illustrant ses constats, l'ancien Premier ministre a insisté sur le cas de l'Accord pour la paix signé en 2015 entre le gouvernement et les mouvements armés qui traîne à atteindre son objectif qui est de relever le défi de la crise qui secoue le Mali depuis des décennies.

Cet accord peine, a-t-il relevé, à cause de plusieurs facteurs et des dispositions dans le document jurant avec des dispositions nationales. Ainsi, plus en détails, M. Ag HAMANI a dénoncé le non-respect des engagements souscrits, la non-résolution des méfiances entre les signataires, l'absence de caution politique nationale parce que le document n'a pas été soumis au vote de l'Assemblée nationale détenant la souveraineté du peuple.

Également, il a cité le caractère contraignant de certaines dispositions qui ne prennent pas compte les limites juridiques définies par le gouvernement,

les dispositions contraires aux lois et exigences d'une véritable armée tel que le processus du DDR aboutissant à une armée presque composite voire communautaire.

Parmi les raisons du blocage de la mise en œuvre de l'accord, il y a aussi le problème de l'intégration systématique des combattants avec leur grade acquis depuis leur groupe d'origine ignorant les règles qui régissent une armée nationale et républicaine. La mise en place des Autorités intérimaires non prévue à l'accord a contribué à affaiblir sa mise en œuvre, a-t-il ajouté.

« La duplicité de la médiation internationale, notamment les Nations unies qui imposent unilatéralement des dispositions attentatoires à la paix et au fondement de l'accord, à l'instar du pacte pour le Mali », a aussi souligné l'ancien Premier ministre, avant de s'étonner de la dimension internationale donnée à notre crise par l'accord comme s'il s'agissait d'un conflit entre deux États.

Abordant la question de sortie de crise, même s'il croit à une issue heureuse le conférencier a averti qu'il y aura beaucoup d'obstacles, car « certains

acteurs de l'Accord se plaisent dans cette situation parce qu'elle arrange leur ambition politique et matérielle ».

Outre ceux-ci, a ajouté le conférencier, les narcotrafiquants et des réseaux de criminalité organisée constituent aussi des facteurs qui empêchent la recherche de la paix à vouloir sanctuariser le large de la zone sahélienne pour une économie désormais florissante.

« Aujourd'hui, ne nous voilons pas la face, pour des motivations diverses, nombreux sont ceux qui n'ont pas intérêt à ce qu'il y est une paix durable dans notre pays [extérieur et intérieur] », a déclaré Hamed Mohamed Ag HAMANIE.

Les solutions préconisées par Ag HAMANI

Admettant qu'il y a eu plusieurs pistes de solutions, toutefois l'ancien Premier ministre a constaté la non prise en compte de l'option de la dimension culturelle et religieuse qu'il faut intégrer. C'est pourquoi il a suggéré d'insérer cette option à la recherche de solutions.

Par ailleurs, même si l'Accord pour la paix est menacé avec

la reprise des hostilités, le conférencier reste tout de même optimiste au retour de la paix. Cela passe, selon lui, par une profonde remise en cause individuelle et collective, l'union sacrée autour de l'unité nationale, d'intégrité territoriale, la forme laïque de l'Etat, la refondation concrète et réelle du pays. Il a aussi suggéré la tenue d'une conférence nationale de pardon au cours de laquelle il faut réhabiliter la vérité qui est un préalable au pardon.

Également, il a jugé nécessaire de reprendre le dialogue avec Iyad Ag GHALI et Amadou KOUFFA.

« Je sais que des gens sont allergiques à dialoguer avec les terroristes, mais tout conflit se termine par le dialogue. Les Américains n'ont-ils pas dialogué en l'Afghanistan ? Iyad Ag GHALI et Amadou KOUFFA sont des Maliens, le Mali a le droit de les interpeller et les convaincre que la guerre ne mène nulle part », a-t-il insisté.

PARSIKOU BAH

Info Matin

Abonnez-vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 44 22 23 - Mail: @gmail.com

Site: www.malikile.com

Mariage précoce : « Avocats sans frontières » canada tire la sonnette d'alarme !

« Avocats sans frontières Canada » a organisé ce vendredi 20 Octobre 2023 un panel sur la problématique du mariage d'enfant au Mali.



Plus de quarante personnes provenant de plusieurs régions du Mali et du District de Bamako, ont mené une semaine d'échanges et de réflexions pour déterminer ensemble la thématique du panel, à savoir : "Le respect de l'âge matrimonial des fille."

Il s'agissait d'un appel vigoureux à l'endroit des autorités d'agir contre le mariage d'enfants: à tous les acteurs et actrices du secteur : veiller à l'application stricte de l'âge du mariage des filles comme le prévoient les textes nationaux; spécifiquement au ministère de la Justice : prendre des sanctions contre tous les acteurs qui célèbrent le mariage des filles avant 16 ans; spécifiquement au Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la

Famille : mettre en place un mécanisme de suivi de niveau national vers le niveau communautaire pour éviter le mariage des filles avant l'âge de 16 ans.

Panel constitué du Ministères de la justice et des Droits de l'Homme et celui de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ainsi que de l'imam Youssouf Bagayoko, du Centre FURU DJIGUIYASO, de Mme la présidente de l'APDF, partenaires d'ASFC et d'une actrice communautaire.

«Le mariage d'enfants est la cause de plusieurs maux qui affligent les filles de nos communautés. Déscolarisation, exploitation, grossesses précoces et la mortalité accrue qui peut s'en suivre. Agir contre le ma-

riage d'enfants lutte contre tous ces maux à la fois. Les textes existants doivent être respectés par les autorités politiques et administratives. » a laissé entendre Yeya représentante des acteurs et actrices de changement.

En 2022, le Mali dénombrait 1 million de femmes et de filles mariées avant l'âge de 15 ans (soit environ 18% des Maliennes), selon le rapport, "Le mariage d'enfants en Afrique de l'Ouest et Centrale" publié en 2022 par l'UNICEF, cette situation grave contrevient au Code des personnes et de la famille du Mali, art.281, qui fixe l'âge légal du mariage à 16 ans pour les filles.

Mariam KONE
L'Enquêteur

Sénégal:

Sonko sera-t-il rétabli sur la liste électorale ?



Le 30 octobre 2023, Monsieur Ousmane Sonko, candidat à la candidature, a adressé une requête à la Commission Électorale Nationale Autonome (CENA) du Sénégal. Dans cette requête, l'avocat de Sonko demande à la CENA d'agir en vertu des dispositions des articles L.13 et L.47 du Code électoral ainsi que de la loi 2005-07 du 1er mai 2005, notamment en son article L.3.

La requête de Monsieur Sonko, représenté par Maître Kaoussou Kaba Bodian et 34 autres avocats à la Cour, établit que le candidat sollicite la remise des fiches de par-

rainage, ainsi que la clé USB correspondante et tout autre outil de collecte prévu par la loi, à son mandataire. Cette demande est fondée sur le droit prévu par les articles susmentionnés du Code électoral et de la loi de 2005.

En cas de non-respect de cette injonction dans un délai de 24 heures, l'avocat de Sonko demande à la CENA de mettre en œuvre son pouvoir de dessaisissement de la Direction Générale des Élections (DGE) et de substitution d'action pour délivrer les fiches de parrainage à son mandataire. Ce pouvoir de dessaisissement et de substitu-

tion d'action est prévu à l'article L.13 du Code électoral, qui donne à la CENA la responsabilité de veiller à l'application de la loi électorale par les autorités administratives, les partis politiques, les candidats et les électeurs.

L'avocat souligne également que la demande est motivée par une urgence extrême et particulièrement caractérisée. Par conséquent, il sollicite respectueusement l'intervention immédiate et sans délai de la Commission afin de lui faire remettre tous les outils de parrainage.

Il convient de rappeler que la recevabilité des candidatures sera ultimement déterminée par le Conseil Constitutionnel, conformément à l'article 2 de la Loi organique 2016-23 du 14 juillet 2016 relative au Conseil Constitutionnel. La CENA a le pouvoir de prendre des mesures de correction appropriées en cas de non-respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux élections ou référendums par une autorité administrative, et peut exercer son pouvoir de dessaisissement et de substitution d'action dans le cadre des opérations électorales et référendaires.

Il appartient donc à la CENA de considérer la demande de Sonko et de prendre les mesures appropriées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ainsi, cette requête soulève des questions importantes quant à l'application des lois électorales et au rôle de la CENA dans le processus électoral. La décision finale appartient au Conseil Constitutionnel, qui statuera sur la recevabilité des candidatures. Cependant, il est essentiel que toutes les parties impliquées respectent les dispositions législatives et réglementaires afin d'assurer l'intégrité et la transparence du processus électoral au Sénégal. La mesure mentionnée dans cette requête fait référence à une décision de justice visant à rétablir un droit fondamental protégé par la Constitution, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte Africaine des Droits de l'Homme. Cette mesure de sauvegarde est prise dans le cadre de l'exécution de ladite décision de justice, et elle ne porte préjudice à aucun tiers.

Il est important de souligner que l'article L.13 alinéa 1 du Code électoral confère à la CENA (Commission Électorale Nationale Autonome) le pouvoir de veiller à l'application de la loi électorale par les autorités administratives, les partis politiques, les candidats et les électeurs. Par conséquent, la CENA est

compétente pour agir dans le cadre de la procédure en question.

Le requérant affirme avoir été injustement privé de ses fiches de parrainage au début de la période de leur délivrance, sous prétexte qu'il aurait été radié des listes électorales. Cependant, cette mesure a été annulée par une décision du Tribunal d'Instance de Ziguinchor en date du 12 octobre 2023, qui a ordonné au ministère de l'Intérieur de réintégrer Ousmane Sonko sur les listes électorales.

Le requérant indique également que cette décision de justice a été signifiée à la CENA, à l'Agent judiciaire de l'État et à la Direction de l'automatisation des fichiers pour procéder à la réinscription de Sonko. Cependant, la Direction Générale des Élections refuse de prendre en compte cette signification sans donner de raison valable, comme en témoigne le constat établi par Me Weyndé Dieng, huissier de justice à Dakar, ainsi que le communiqué de la DGE en date du 20 octobre 2023.

La CENA prend note et constate que toutes les pièces citées par le requérant ont été versées au dossier. Par conséquent, il est important de souligner qu'en vertu de l'ordonnance n°01/2023 en date du 12 octobre 2023, le Président du Tribunal d'Instance de Ziguinchor a annulé la mesure de radiation du nom de Ousmane Sonko des listes électorales et a ordonné sa réintégration par les services centraux du ministère de l'Intérieur sur la liste électorale de la commune de Ziguinchor ainsi que sur le fichier général des électeurs. Selon l'exploit de signification d'ordonnance et du procès-verbal de constat de Me Weyndé Dieng, huissier de justice à Dakar en date des 19 et 20 octobre 2023, les efforts du mandataire de Ousmane Sonko pour obtenir les fiches de parrainage et autres instruments de collecte ont été confrontés au refus des autorités de la Direction générale des Élections. Cette situation est confirmée par le communiqué de la Direction

générale des Élections daté du 20 octobre 2023, qui déclare : « Sur cette question, il convient de préciser qu'il n'y a pas encore de décision définitive, l'État du Sénégal ayant décidé d'exercer les voies de recours qui s'offrent à lui. Par conséquent, le dossier suit toujours son cours judiciaire. À la fin de ce processus, l'État du Sénégal se conformera à la décision rendue, comme il l'a toujours fait...»

La CENA note que l'ordonnance du Président du Tribunal d'Instance de Ziguinchor a été rendue dans le cadre du contentieux des inscriptions sur les listes électorales. L'article L.47 du Code électoral, qui traite de la procédure de recours contre une telle décision, dispose dans son dernier alinéa : «...En tout état de cause, compte tenu des délais en vigueur au niveau de certaines juridictions, les décisions de justice rendues et transmises à l'autorité compétente ou au service de gestion du fichier électoral seront immédiatement prises en compte et traitées conformément aux prescriptions, malgré la clôture de la période de révision et du traitement des mouvements.»

Sur la base de ces faits et de ces dispositions légales, la CENA estime qu'à l'état actuel de la procédure, à moins qu'il n'y ait une disposition légale contraire et sans préjudice d'une décision de justice à venir, Ousmane Sonko doit bénéficier de son statut d'électeur inscrit sur les listes électorales avec tous les droits qui y sont attachés. Par conséquent, la CENA invite la Direction générale des Élections à prendre, en collaboration avec tous les services concernés du ministère chargé des Élections, les mesures nécessaires pour mettre à la disposition du mandataire de Monsieur Ousmane Sonko, dans les meilleurs délais, la fiche de parrainage, la clé USB ainsi que tout autre outil de collecte prévu par la loi.

La rédaction

Benbereverif :

Au Gabon, ali Bongo Ondimba a-t-il été reçu par le nouveau président de transition

Sur les réseaux sociaux, une photo manipulée de l'ex-président de l'assemblée nationale gabonaise a été faussement présentée comme étant la preuve d'une rencontre entre ex-président du gabon, ali bongo et son tombeur Olingui Nguema.



« Gabon ex-président de la République ALI BONGO ONDIMBA a été reçu ce jour par le Président de transition monsieur Olingui NGUEMA, il est prêt à accompagner les nouvelles autorités du CTRI à restaurer les institutions de la République (sic) » C'est ce

message qu'on peut lire sur une capture d'écran qui a été partagée de nombreuses fois sur WhatsApp.

Nous avons trouvé la même information sur Facebook, comme on peut le constater. Pour vérifier la photo et l'information, nous avons

fait le tour des comptes de la présidence du Gabon sur les réseaux sociaux. Il n'y a pas d'information sur une récente rencontre entre ex-président Ali Bongo Ondimba et son tombeur Olingui NGUEMA. Une revue de la presse gabonaise n'a pas permis non plus de retrouver cette prétendue rencontre. Les journaux gabonais parlent plutôt d'une rencontre entre le président de la transition et les anciens chefs d'institutions du pays.

L'ex-président de l'Assemblée nationale du Gabon.

Nous avons fait une recherche avec les mots clés « rencontre président gabonais et anciens chefs d'institutions » sur Facebook. Les résultats nous ont renvoyés vers une rencontre datée du 28 septembre 2023. « Le Général Brice Clotaire Olingui Nguema, Président de la Transition, Chef de l'État, a reçu ce jour au Palais Renovation, les anciens présidents d'institution et membres du gouvernement, explique la page Facebook de la présidence gabonaise. Il s'agit notamment d'Alain-Claude Bilie-By-Nze, Rose Christiane Ossouka Raponda, Lucie Milebou-Aubusson, Faustin Boukoubi, Marie-Madeleine Mborantsuo et Julien Nkoghe Bekalé. »

Parmi les photos de la rencontre, on retrouve notre cliché ici. Il s'agit plutôt de l'ancien président de l'Assemblée nationale gabonaise Faustin Boukoubi.

Cette photo n'a rien à voir avec une récente rencontre entre Ali Bongo et le président de transition

Le Challenger

Mauritanie

Le cas Mohamed Ould Abdel Aziz !

L'ex-président de la république islamique de Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz, fait face la justice de son pays pour répondre des chefs d'accusation « d'enrichissement illicite », «abus de fonctions», «trafic d'influence» et «blanchiment d'argent». Il est poursuivi avec dix autres personnalités de son régime, dont deux anciens premiers ministres, des anciens ministres et des hommes d'affaires.

Le 24 octobre 2023, le Procureur Ahmed Ould Moustapha, dans son réquisitoire, a requis 20 ans de prison ferme contre lui, 10 ans contre ses anciens proches collaborateurs et anciens directeurs d'établissements publics. Il a en outre requis 5 ans de prison contre les autres accusés et demandé à la Cour de prononcer la confiscation de leurs biens.

Celui qui a renversé le président démocratiquement élu Sidi Ould Cheick Abdallahi, s'est servi de son pouvoir pour amasser une fortune immense, a déclaré le ministère public. «Tous les éléments entre les mains de la justice prouvent la constitution d'un crime. L'accusé Mohamed Ould Abdel Aziz a accumulé une très grande fortune que ses revenus légaux ne peuvent justifier. Il exerçait des activités commerciales incompatibles avec ses fonctions de Président de la République. Tout cela constitue un enrichissement illicite condamné par la loi», a souligné le magistrat Ahmed Ould Moustapha.

Le verdict du Tribunal criminel est attendu avec impatience en Mauritanie. Il revient uniquement aux juges, en toute indépendance, de se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence du général mauritanien et ses co-accusés. Mohamed Ould Abdel Aziz, qui a tronqué sa tenue de général d'armée contre le costume de démocrate, était loin d'imaginer un tel sort lui arriver un jour.

En effet, il a désigné son bras droit et fidèle compagnon d'armes comme son dauphin à la magistrature suprême. En effet, le Président Mohamed Ould Cheikh El



Ghazouani, qui se défend de toute immixtion dans cette affaire judiciaire, fut chef d'Etat-major des Armées et ministre de la Défense de Mohamed Ould Abdel Aziz. Les deux hommes ont organisé en 2008 le coup d'Etat contre le Président Sidi Ould Cheick Abdallahi, suite auquel Mohamed Ould Abdel Aziz a dirigé la Mauritanie de 2008 à 2019, soit plus d'une décennie.

«Souvent, ceux qui sont au pouvoir se croient invulnérables» selon la journaliste, écrivaine et femme politique française, Françoise Giroud. Or «tout pouvoir est provisoire, celui qui l'exerce doit savoir qu'il aura un jour à rendre des comptes.» ren-

chérit son défunt compatriote, le scientifique et essayiste Albert Jacquard. Comme quoi, il n'y a qu'un seul et unique pouvoir en réalité et il est ...intemporel : celui de L'Omnipotent, L'Omniscient, Le Maître d'Ici-bas et de l'Au-delà !

L'enseignement que devrait inspirer le cas Mohamed Ould Abdel à tout détenteur d'une infime partie du pouvoir temporel est le suivant : quand on est aux affaires, on peut tout se permettre. Mais, une fois sa page tournée, on devrait aussi s'attendre à l'effet boomerang.

Par Chiaka Doumbia
Le Challenger

Tournoi de football de l'Ambassadeur de Chine au Mali : La FSHSE remporte la coupe



Le samedi 28 octobre 2023, la finale de la 2e édition du tournoi de football de l'Ambassadeur de Chine au Mali s'est déroulée à la Cité Universitaire de Kabala. Cet événement a rassemblé plusieurs centaines d'étudiants du monde universitaire, notamment les équipes participantes au tournoi.

La finale a été présidée par l'Ambassadeur de Chine au Mali, SEM Chen Zhihong, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur, Bourama Kansaye, et du représentant du département en charge des Sports au Mali.

La rencontre opposait deux facultés : la Faculté des lettres, des langues et des sciences du langage (FLSL) et la Faculté des sciences humaines et

des sciences de l'éducation (FSHSE). Après un match disputé sous les acclamations des supporters, le score final était de zéro but partout. Pour les départager, les deux équipes ont procédé à une séance de tirs au but. La FSHSE a finalement remporté la victoire avec un score de 3-2.

L'Ambassadeur de Chine considère que dans cette compétition, il n'y a ni vainqueur ni vaincu, mais que c'est l'université, les étudiants maliens et la coopération sino-malienne qui ont tous remporté une victoire.

Les deux équipes finalistes ne sont pas reparties les mains vides. La FSHSE a reçu le trophée d'or des mains de l'Ambassadeur, tandis que la FLSL a reçu le trophée d'argent.

Les onze joueurs des deux équipes ont également reçu des médailles.

En plus des deux trophées, les quatre demi-finalistes ont également reçu des récompenses. Il s'agit de l'IFP, de l'Institut Confucius, de l'ENPT et de l'IUT.

Les joueurs qui se sont distingués lors du tournoi ont reçu des cadeaux. Le trophée du meilleur gardien a été décerné à Amoila Guindo de la FLSL, celui du meilleur buteur est revenu à Yacouba Sango, tandis que le titre de meilleur joueur, surnommé le « Messi du tournoi », a été attribué à Moumouni Coulibaly.

Dans son discours de clôture, l'Ambassadeur a souligné l'importance du sport pour l'équilibre et l'épanouissement de la santé, de la mentalité et de la société.

La rédaction



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous manquez de peps pour aller au bout de vos tâches aujourd'hui. Si la matinée se passe plutôt bien, vous aurez du mal à travailler durant l'après-midi. Avez-vous pris une vraie pause ? Vous êtes du genre à ne jamais décrocher, même pendant le repas. On admire votre professionnalisme, mais le burn-out vous guette. Pensez à vous. Une pause café avec votre collègue préféré ou avec votre patron s'impose.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous avez la sensation d'avancer sur des sables mouvants. Au bureau, les uns arrivent, les autres partent et vous ne savez plus vraiment avec qui vous faites équipe. Il serait sans doute temps d'en parler avec votre supérieur hiérarchique. Si vous travaillez en tant qu'indépendant, ce sont vos partenaires qui vous donnent du fil à retordre. Vous attendez leur feu vert pour un projet qui vous tient à cœur et malheureusement, leur réponse tarde. Patience !



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vos échecs ne font pas de vous quelqu'un de condamné à échouer toute sa vie. Lorsque vous aurez changé votre façon de voir les choses, vous observerez une réelle amélioration de votre situation. Au lieu de vous centrer sur le négatif et de partir battu d'avance, persuadez-vous que vous êtes capable de réussir. L'alignement actuel des planètes vous est favorable, profitez-en pour vous lancer, car les conditions sont optimales.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Au bureau, ne vous laissez pas faire et démontrez que vous avez vous aussi des idées ! Vous avez toujours eu une imagination débordante et un véritable sens de la créativité. C'est le moment de les mettre à l'épreuve et de montrer l'étendue de vos compétences ! Apprenez à avoir confiance en vous. Entourez-vous des personnes qui croient en vous. La réussite est au bout du chemin, soyez-en certain.



Lion (22 juillet - 23 août)

Il est probable que vous aspiriez à de nouvelles aventures. Est-ce qu'une nouvelle corde à votre arc au sein de votre même travail pourra convenir, ou bien avez-vous besoin d'un réel changement en profondeur ? L'avenir vous le dira, mais quoi qu'il en soit, cela vous sera bénéfique. Le changement peut faire peur et apporter quelques craintes, mais vous en ressortirez toujours gagnante, personnellement et professionnellement.



Vierge (23 août - 23 septembre)

En ce moment, vous débordez d'énergie et d'ambition au travail. Continuez à faire valoir vos qualités et vous obtiendrez très certainement cette promotion que vous espérez. Prenez garde cependant à rester diplomate, monter en compétences ne légitime pas un comportement irrespectueux. Faites profiter de vos atouts sans jamais vous montrer condescendant et vos collègues ne vous en apprécieront que davantage.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Le constat est simple : vous êtes débordé. Deux possibilités s'offrent à vous : la première est de mieux vous organiser, en vous créant par exemple un emploi du temps, en fermant la porte de votre bureau, et en consacrant le début de votre journée aux tâches les plus complexes, lorsque vous êtes le plus concentré ; la seconde consiste à déléguer certaines tâches à vos collègues, même si ce n'est que temporaire. Vous arriverez ainsi à y voir plus clair.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Le ciel vous pousse à vous lancer dans des affaires un peu hasardeuses. Si un projet que vous espériez ne voit pas le jour, ne compensez pas en allant vers des entreprises qui ne feront que vous mettre en difficulté. Soyez patient et gardez confiance. La roue finit toujours par tourner. En attendant, mettez toutes vos compétences en avant et montrez que vous êtes une personne fiable et volontaire.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

S'il y a un jour pour trouver de la satisfaction au travail, c'est aujourd'hui ! Tout roule. Vos collègues vous apprécieront et vous pourrez partager vos capacités dans la bonne humeur. C'est aussi l'occasion de décrocher un nouvel emploi digne de vous, enfin ! Vous allez montrer de quoi vous êtes capable très facilement. Quel que soit votre domaine d'activité, vous excellez, profitez de ce moment qui ne sera pas éternel.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous vous retrouvez face à une situation difficile. La qualité de votre environnement de travail en souffre, vous avez du mal à trouver le sommeil et vous avez la boule au ventre chaque matin en y pensant. Rassurez-vous, l'alignement des planètes va vous inspirer une solution qui ménage les susceptibilités de chacun. Ayez confiance en votre intuition, prenez du recul... aucune situation n'est inextricable.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Discipline et rigueur sont les mots d'ordre. Vos dossiers ont du retard ? Des membres de votre équipe sont aux abonnés absents ? Ne vous laissez pas gagner par le stress et poursuivez vos diverses tâches. Il n'est pas question de prendre du retard maintenant et encore moins de craquer. Utilisez votre casquette de superviseur pour faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de latence en recrutant par exemple autour de vous.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous vous sentez jugé, examiné. La promotion que vous souhaitez se fait attendre, et vous avez l'impression qu'un rien pourrait la remettre en cause. Détendez-vous, et soyez patient, laissez les choses se décanter dans la confiance. Pour marquer des points, il va falloir faire preuve de rigueur et d'investissement, alors ne tergivez pas, chassez les doutes et remettez sur le métier votre ouvrage. La situation va évoluer.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 Malikilé</p> <p>Kamena lève le voile!</p>	<p>1274 Malikilé</p> <p>Les enfants de Badalabougou servis</p>	<p>1275 Malikilé</p> <p>Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</p>	<p>1276 Malikilé</p> <p>La grosse arnaque!</p>
<p>1277 Malikilé</p> <p>242 filles et femmes installées</p>	<p>1278 Malikilé</p> <p>De quoi ont peur les pays de la zone franc?</p>	<p>1279 Malikilé</p> <p>Montaga Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</p>	<p>1280 Malikilé</p> <p>Les travaux débutent aujourd'hui!</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23